Municipalité de Scott
Toujours en mouvement depuis 1895!

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 466-2023
(Utilisation de l'eau potable)

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Michel Lefebvre, directeur général de la Municipalité de Scott, **QUE :**

Lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement no 466-2023 ayant pour objet l'utilisation de l'eau potable.

Ce règlement permet de mettre en place de bonnes pratiques en ce qui a trait à l'utilisation de l'eau potable et de régir son utilisation en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

DONNÉ À SCOTT, ce 8 février 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 février 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier